



J'AI FINALEMENT PERDU DE L'ARGENT EN VENDANT SEUL MA MAISON

Je n'avais pas réalisé qu'en vendant seul ma maison, je devais déclarer à l'acheteur tous les petits problèmes de ma propriété. Sans le savoir, je n'ai pas rempli toutes mes obligations légales. Maintenant, j'ai un gros problème : je dois **me défendre en justice** contre une accusation de mon acheteur.

Un agent immobilier m'aurait guidé
et évité bien des tracas.

www.avecunagent.com

CHAMBRE  IMMOBILIÈRE
DE L'OUTAOUAIS